

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



No. de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-
L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DES CAVALIERS**

Procès-verbal de la première séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023, tenue le 11 octobre à 18h30 à l'école des Cavaliers.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Eli Agbobi	Technicienne au Service de garde
Myriam Allard	Parent
Marie-Paule Boucher	Parent
Maryse-Anne Chevrier	Parent
Claudine Clément	Enseignante
Mylène Leroux	Parent
Hélène Robert	Représentante de la communauté
Jolyane Meloche	Parent

Monsieur

Jean-François Poirier	Parent
-----------------------	--------

SONT ABSENTS

Marie-Chantale Rouleau	Enseignante
Indie Saucier	Psychoéducatrice
Isabelle Poirier	Enseignante

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mesdames

Mélanie Duguay	Directrice adjointe
Caroline Gingras	Directrice

CE #2023-01

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La directrice accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30

CE #2023-02

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Chaque membre se présente à tour de rôle.

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



CE #2023-03

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Marie-Paule Boucher et appuyé par Mylène Leroux d'adopter l'ordre du jour.

CE #2023-04

4. ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT(E)

Madame Myriam Allard se propose pour la présidence

- **CONSIDÉRANT** que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres au comité de parents du Centre de services scolaire;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Marie Paule Boucher appuyée par Mylène Leroux, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Myriam Allard comme présidente du Conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2022-2023.
- **DE MANDATER** Madame Caroline Gingras pour qu'elle informe le Centre de services scolaires des Portages-de-l'Outaouais du nom de la présidente du conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2022-2023.

CE #2023-05

5. ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)

Madame Marie-Paule Boucher se propose pour la vice-présidence.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 60 de la *Loi sur l'instruction publique*(LIP), stipule que le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de vice-président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jean-François Poirier appuyée par Myriam Allard, il est résolu à l'unanimité;

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



CE #2023-06

- **DE NOMMER** Madame Marie-Paule Boucher comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2022-2023.

6. CHOIX D'UN(E) SECRÉTAIRE

Maryse-Anne Chevrier se propose pour être secrétaire.

- **CONSIDÉRANT**, que les membres du conseil d'établissement veulent se choisir une secrétaire pour prendre les notes durant les rencontres;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Myriam Allard il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Maryse-Anne Chevrier comme secrétaire du conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2022-2023.

CE #2023-07

7. CHOIX DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Caroline Gingras mentionne aux membres que Madame Hélène Robert a un intérêt à poursuivre son mandat comme membre de la communauté.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 42 de la *loi sur l'instruction publique*(LIP) le conseil d'établissement doit nommer deux représentants de la communauté;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mylène Leroux , il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Madame Hélène Robert comme première représentante de la communauté au conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2022-2023.
- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 42 de la *loi sur l'instruction publique*(LIP) le conseil d'établissement doit nommer deux représentants de la communauté;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Myriam Allard appuyée par, il est résolu à l'unanimité ;

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



	<p>- DE NOMMER Madame Jolyane Meloche comme deuxième représentante de la communauté au conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2022-2023.</p>
CE #2023-08	<p>8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2022 La présidente fait le survol du procès-verbal. Il est proposé par Marie- Paule Boucher, appuyé par Claudine Clément d'adopter le procès-verbal du 13 juin 2022 sans aucune modification.</p>
	<p>9. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL -Aucun suivi à préciser</p>
CE #2023-09	<p>10. QUESTIONS DU PUBLIC -Aucune question du public</p>
CE #2023-10	<p>11. MOT DE LA PRÉSIDENTE</p>
CE #2023-11	<p>Madame Allard nous présente ses bons mots pour la rentrée remarquable auprès des élèves de notre établissement et nous remercie pour sa réélection comme présidente du CÉ.</p>
	<p>12. MOT DE LA DIRECTION</p>
CE #2023-12	<p>Madame Caroline Gingras a transmis un courriel avec diverses informations.</p> <p>De plus, Madame Gingras nous transmet une proposition de dates pour les rencontres du conseil d'établissement pour l'année à venir. Après discussion, il est entendu qu'une version hybride des rencontres sera adoptée. Ainsi, en alternance d'une fois sur deux ou à la convenance des membres les rencontres auront lieu tantôt en virtuel pour tous les membres et en présentiel pour tous les membres la fois suivante.</p> <p>Aussi une discussion est ouverte concernant les arrêts et les aires de stationnement de l'école. La possibilité de créer un débarcadère près de l'école est proposée. Des vérifications devront être faites auprès de la ville.</p> <p>Madame Gingras nous partage les détails d'une problématique grandissante avec la cour d'école durant les heures de fermeture/</p>

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



CE #2023-13

fin de semaine. Du vandalisme, du grabuge ont eu lieu plus d'une fois. On constate qu'il manque de lumière dans la cour arrière et qu'il faudrait peut-être adresser le problème. Une plainte devrait aussi être formulée auprès de la sécurité publique.

Madame Gingras nous informe de sa pré-retraite qui débutera dans la prochaine année.

13. DÉCISIONS :

13.1 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Madame Caroline Gingras fait un survol des règles de régie interne.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne;
- **CONSIDÉRANT** que des modifications ont été apportées au document par les membres du conseil d'établissement;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Claudine Clément, appuyée par Jean-François Poirier, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ÉTABLIR** les règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2022-2023.

13.2 DATES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront en version hybride soit complètement en présentielle pour une rencontre sur 2 le mardi de 18h30 à 20h30.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique*(LIP), le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances :
- **CONSIDÉRANT** que les membres souhaitent que les rencontres se déroulent le mardi soir;
- **CONSIDÉRANT** que le calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Claudine Clément appuyée par Jean-François Poirier il est résolu à l'unanimité ;

- **D'ADOPTER** le calendrier de travail 2022-2023 pour les travaux du conseil d'établissement.

2022 : 11 octobre, 29 novembre

2023 : 7 février, 21 mars, 18 avril, 16 mai, 13 juin

13.3 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Madame Caroline Gingras nous informe que le budget de fonctionnement du conseil d'établissement est de 750\$. Le budget a été approuvé lors de la présentation du budget au printemps dernier.

13.4 SORTIES ÉDUCATIVES

Madame Caroline Gingras présente les trois catégories de sorties éducatives et ludiques avec les prévisions de sorties pour les élèves par niveau.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique*(LIP), donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91 de la *Loi sur l'instruction publique*(LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mylène Leroux, appuyée par Marie-Paule Boucher, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** les propositions de sorties éducatives.

13.5 SORTIES DU SERVICE DE GARDE

Madame Eli Agbobli présente les activités et les sorties du service de garde. Celle-ci nous informe que plusieurs frais/montants sont encore à déterminer.

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), donne au conseil d'établissement, le mandat

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;

- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que l'information sera partagée aux parents au sein du document intitulé « Guide fonctionnement 2022-2023 »;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Myriam Allard, appuyée par Madame Mylène Leroux, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** l'activité prévue le 4 novembre et de reporter l'adoption des autres activités une fois les frais confirmés.

13.6 MODALITÉS ENSEIGNEMENT ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ.

Madame Caroline Gingras présente les différents contenus ainsi que les modalités d'organisation du service aux membres. Toutes les informations seront envoyées, par courriel, aux parents.

-CONSIDÉRANT que l'article 85 de la LIP, donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation proposée par la direction;

-CONSIDÉRANT la proposition des conditions et modalités de l'enseignement des contenus en matière d'éducation à la sexualité présentée par la direction;

-CONSIDÉRANT que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la LIP;

-EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Maryse-Anne Chevrier, appuyé par Madame Marie-Paule Boucher, il est résolu à l'unanimité;

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



-D'APPROUVER les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre en matière d'éducation à la sexualité proposée par Madame Caroline Gingras, directrice, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

13.7 MODALITÉS ENSEIGNEMENT ORIENTATION SCOLAIRE

- **CONSIDÉRANT** que l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au ministre le pouvoir, dans les domaines généraux de formation qu'il établit, de prescrire des activités ou contenus qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;
- **CONSIDÉRANT** que l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement la responsabilité d'approuver l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus des programmes d'études établis par le ministre ;
- **CONSIDÉRANT** que l'école doit déployer les six contenus du 3e cycle en orientation scolaire et professionnelle prescrits par le ministre ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean-François Poirier appuyé par Madame Maryse-Anne Chevrier, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** le contenu proposé par la directrice pour l'année scolaire 2022-2023.

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



13.8 JOURNÉE DE FORMATION POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE.

Madame Caroline Gingras explique que les occasions d'avoir tout le personnel du service de garde et le reste du personnel de l'école disponibles en même temps sont très rares. Nous souhaitons offrir des formations à l'ensemble du personnel lors de la journée du 9 janvier 2023.

ENCONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Myriam Allard appuyé par Madame Claudine Clément, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER, la fermeture du service de garde en date du 9 janvier 2023 afin que les employés puissent bénéficier d'une journée de formation.

14. MOT DES ENSEIGNANTS

CE #2023-14

Madame Claudine Clément nous informe que ce début d'année se passe tout en douceur.

Le projet éducatif nous sera présenté par Madame Caroline Gingras de façon plus détaillée lors du prochain CÉ mais en gros il a été discuté de l'importance de diminuer le nombre d'objectifs afin de mettre en lumière nos priorités.

En ce qui concerne les rencontres de parents en présentiel ou en virtuel, Madame Clément nous informe que le choix reviendra à chaque enseignante.

15. MOT DU SERVICE DE GARDE

CE #2023-15


Madame Eli Agbobli nous présente son parcours jusqu'à maintenant et semble se réjouir du travail-équipe auquel elle a la chance de participer. Étant encore à ses débuts dans ce poste, elle se donne le temps qu'il faut pour s'adapter et tout le monde lui donne des mots d'encouragements.

16. MOT DES PROFESSIONNELS

CE #2023-16

La représentante est absente

17. MOT DU COMITÉ DE PARENTS

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers	
--	--	---

CE #2023-17	<p>Monsieur Jean- François Poirier nous informe que certains postes au sein du comité de parents seront à promouvoir prochainement ainsi que l'élection de délégués à la fédération.</p>
CE #2023-18	<p>18. Mot de l'OPP</p> <p>Madame Hélène Robert nous informe de la réussite du déroulement de la course école. Elle nous partage les demandes des parents-bénévoles qui aimeraient connaître les dates plus à l'avance dans les années à venir.</p> <p>Il est discuté de voir à l'organisation d'une réunion de l'OPP afin d'élaborer sur des méthodes de recrutement de nouveaux parents-bénévoles.</p> <p>Aussi, il est proposé de créer une page sur les réseaux sociaux pour informer les parents membres de l'OPP des prochaines activités nécessitant leur implication.</p>
CE #2023-19	<p>19. VARIA</p> <p>Aucun point n'est ajouté</p>
CE #2023-20	<p>20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé Par Madame Marie-Paule Boucher, appuyé par Madame Claudine Clément que l'assemblée soit levée à 20h10.</p>

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

